#### AECK/ WG RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

### PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

**DÉCRET N° 2021** – 056 DU 10 FEVRIER 2021 portant maintien au poste des recteurs et vice-recteurs des universités d'Abomey-Calavi et de Parakou.

# LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2005-33 du 6 octobre 2005 ;
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu le décret n° 2020-342 du 8 juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- vu le décret n° 2016-208 du 04 avril 2016 portant création, attributions et fonctionnement des universités nationales en République du Bénin ;
- vu le décret n° 2018-395 du 29 août 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de l'Education ;
- vu l'avis du Conseil National de l'Education n° 21/009/CNE/P/CPF/SE du 09 février 2021 ;
- sur proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 février 2021,

# DÉCRÈTE

# Article premier

Les recteurs et vice-recteurs des Universités pluridisciplinaires du Bénin dont le mandat est arrivé à terme le 13 décembre 2020 sont maintenus en fonction au titre de l'année académique 2020- 2021. Il s'agit de :

### Université d'Abomey-Calavi

- Recteur : monsieur Maxime da CRUZ :
- 1<sup>er</sup> vice-recteur chargé des Affaires académiques : monsieur **Djimon Marcel ZANNOU** :
- 2ème vice-recteur chargé de la Recherche universitaire et assurant par intérim une bonne coordination des actions de coopération inter-universitaire et de l'insertion

professionnelle: monsieur Félicien AVLESSI.

### Université de Parakou

Recteur: monsieur Prosper GANDAHO;

- 1<sup>er</sup> vice-recteur chargé des Affaires académiques : monsieur Ibrahim ALKOIRET
  TRAORE
- 2<sup>ème</sup> vice-recteur chargé de la Recherche universitaire : monsieur Olatoundji
  Olden FATIGBA
- 3<sup>ème</sup> vice-recteur chargé de la Coopération inter-universitaire, des partenariats et de l'insertion professionnelle : monsieur **Ensèque GOMEZ COAMI**.

#### Article 2

Le maintien en fonction court jusqu'au 31 juillet 2021.

### Article 3

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé de l'application du présent décret.

### Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 10 février 2021

Par le Président de la République Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Économie

et des Finances.

Eléonore YAYI LADEKAN

AMPLIATIONS: PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - MEF 2 - MESRS 2 - AUTRES MINISTERES 22 - SGG 4 - JORB 1.